Citoyenneté—Loi

INITIATIVES PARLEMENTAIRES—BILLS PUBLICS

[Traduction]

LA LOI SUR LA CITOYENNETÉ CANADIENNE

MESURE MODIFICATIVE PORTANT SUR LE MINIMUM DE RÉSIDENCE

M. Marcel Prud'homme (Saint-Denis) propose: Que le bill C-209, tendant à modifier la loi sur la citoyenneté canadienne (minimum de résidence), soit lu pour la 2º fois et renvoyé au comité permanent du travail, de la maind'œuvre et de l'immigration.

—Monsieur l'Orateur, je tiens d'abord à remercier les députés de toutes les parties de la Chambre d'avoir aimablement donné leur accord pour renvoyer le sujet de ce bill, que j'ai toujours cru très important, au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.

Avant de poursuivre, monsieur le président, j'aimerais avoir le consentement unanime de la Chambre pour apporter une correction au *Feuilleton et Avis* de ce jour, page 12. Selon ce qui y est écrit, le bill doit être renvoyé au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration, mais, avec le consentement de la Chambre, j'aimerais qu'il soit renvoyé au comité permanent de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts. Je pense qu'il y a là une erreur et qu'il serait bon de renvoyer le bill à ce comité.

M. Lambert (Edmonton-Ouest): Il faudrait qu'une motion soit présentée à cet effet.

M. Prud'homme: Je demande le consentement unanime.

L'Orateur suppléant (M. Penner): La Chambre est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

[Français]

M. Prud'homme: Monsieur le président, je pourrais enfin dire qu'on en est rendu à une étape où je verrais, grâce au consentement de la Chambre et à la compréhension du gouvernement, que nous obtenions que ce projet de loi qui a été présenté depuis maintenant quatre ans à la Chambre des communes puisse être adopté, puisque très bientôt, comme nous le savons, ce projet de loi d'un député deviendra un projet de loi du gouvernement et, comme tel, deviendra la loi du pays.

Je ne voudrais pas, puisque nous nous sommes entendus à faire les interventions les plus brèves possible, prendre beaucoup de temps de la Chambre, mais je voudrais tout de même souligner le fait qu'il m'a toujours apparu logique et normal que des centaines de milliers de gens de divers pays, sans distinction de la couleur ou du pays d'appartenance, gens qui, pour toutes sortes de raisons qui sont les leurs, ont choisi de venir s'établir au Canada et qui rendent par le fait même hommage à notre pays en en faisant leur pays d'adoption, il m'avait toujours apparu, dis-je, très illogique de faire attendre ces gens pendant une période allant même jusqu'à cinq ans. Dans la vie moderne, nous sommes certains qu'après trois ans il nous semblait raisonnable que cette période de trois ans serait suffisante pour déterminer si, dans le cas d'un immigrant reçu, il désirait rester au pays. Après trois ans, il est clair que la personne a immédiatement décidé si elle voulait faire de notre pays son pays d'adoption de manière permanente. J'ai reçu des centaines de témoignages après avoir présenté ce bill. Je ne veux pas être prétentieux et dire que des centaines de témoignages ont été reçus chaque fois que le bill a été présenté, mais si j'en fais l'accumulation, puisque ce bill a été présenté chaque année à la Chambre depuis les années 1970, c'est par centaines que j'ai reçu des témoignages provenant de différentes parties du pays.

A l'appui de l'octroi de la citoyenneté après trois ans passés au Canada, je pourrais citer quelques témoignages en provenance de Winnipeg, Edmonton et Toronto, et aussi quelques-uns du Québec, car, malheureusement, comme nous le savons tous, il n'y a pas tellement de gens qui choisissent le Québec comme province d'adoption.

[Français]

Monsieur le président, étant donné que mon projet de loi semble différer sensiblement du projet de loi du gouvernement, le bill C-20, j'ai naturellement donné mon accord, et je remercie une fois de plus l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) d'avoir donné son accord pour que le bill soit déféré au comité, parce que ma proposition visait à ce qu'il faille trois ans dans les cinq dernières années, tandis que la proposition gouvernementale sera de trois ans dans les quatre dernières années.

J'espère que, grâce au consentement de la Chambre, ce projet de loi sera déféré au comité, que j'aurai l'occasion de présenter de nouveau au comité ma proposition, qui me semble plus flexible que celle du gouvernement et qui naturellement ne touche en rien les gens qui feraient une demande immédiatement après trois ans. Il faut bien comprendre que lorsqu'on dit trois ans des cinq dernières années, ceci ne touche en rien les gens qui, ayant reçu leur statut de citoyen reçu (landed immigrant), et qui auront passé trois ans, pourront naturellement immédiatement demander leur citoyenneté canadienne. Il s'agit plutôt du cas des gens du pays qui, s'étant absentés pour une période de temps, reviendraient au pays et demanderaient leur citoyenneté, et c'est dans ce sens-là que l'on doit comprendre l'explication de trois ans sur cinq, des cinq dernières années, ou de trois ans sur quatre, des quatre dernières

Monsieur le président, je vous ferai grâce de tous les témoignages que je voulais citer parce que je croyais que ce projet de loi ne serait pas étudié à la Chambre aujourd'hui. Je vous ferai donc grâce de toutes les citations que j'avais préparées, mais je m'en servirai au comité lorsque mon projet de loi y sera déféré avec celui du gouvernement.

Mais de nouveau je voudrais souligner l'importance pour l'ensemble du pays de ce projet de loi. Je voudrais d'avance remercier les fonctionnaires du secrétariat d'État du Canada, toute la bureaucratie que souvent on est porté à attaquer, pour l'excellent travail qu'ils accomplissent, parce que je sais que par ce projet de loi leur tâche sera énormément accrue dans les prochaines années, puisqu'ils devront faire face à des milliers de demandes de nouveaux citoyens pour ne pas dire des centaines de milliers. Je sais que ces fonctionnaires comprendront l'esprit qui anime la Chambre aujourd'hui en acceptant cette proposition et qu'ils s'acquitteront comme ils le font actuellement avec brio de la tâche que nous leur confions dans l'administration de ce projet de loi.

De nouveau, monsieur le président, je vous remercie ainsi que mes collègues d'avoir consenti à déférer ce projet de loi au comité de la radiodiffusion, des films et de l'assistance aux arts.